

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT

Essieu(x) avant ou pivot	$Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'}$	=	8730	x	$\frac{0,665}{4,095}$	=	1418 Kg
Essieu(x) AR	$Ch\ AR = Ch \times \frac{(F'-Y)}{F'}$	=	8730	x	$\frac{3,430}{4,095}$	=	7312 Kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV ou pivot	Poids à vide : PV.AV =	5240 Kg	Essieu(x) AR	Poids à vide : PV.AR =	4880 Kg
	Poids conducteur et passagers p.AV =	150 Kg		Poids conducteur et passagers p.AR =	0 kg
	ChAV =	1418 Kg		ChAR =	7312 Kg
	PT AV total =	6808 Kg		PT AR total =	12192 Kg
	PT AV autorisé :			PT AR autorisé :	
	minimal (2) =	4394 Kg		minimal (2) =	1668 Kg
	maximal (2) =	8000 Kg		maximal (2) =	13000 Kg

Fait à PERPIGNAN , le 11 avril 2007

signature et cachet

BENNES SEMPERE S. A .S

90 Rue Chenard et WALKER-ESPACE POLYGONE

66000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 61 06 05- Fax 04 68 61 32 23

N° IDENT. FR 74305365462 -APE 342 A

NOTA :

Porte à faux utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage ..) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.